

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 44 (1964)
Heft: 2: La formation professionnelle

Artikel: La formation professionnelle dans l'industrie horlogère suisse
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

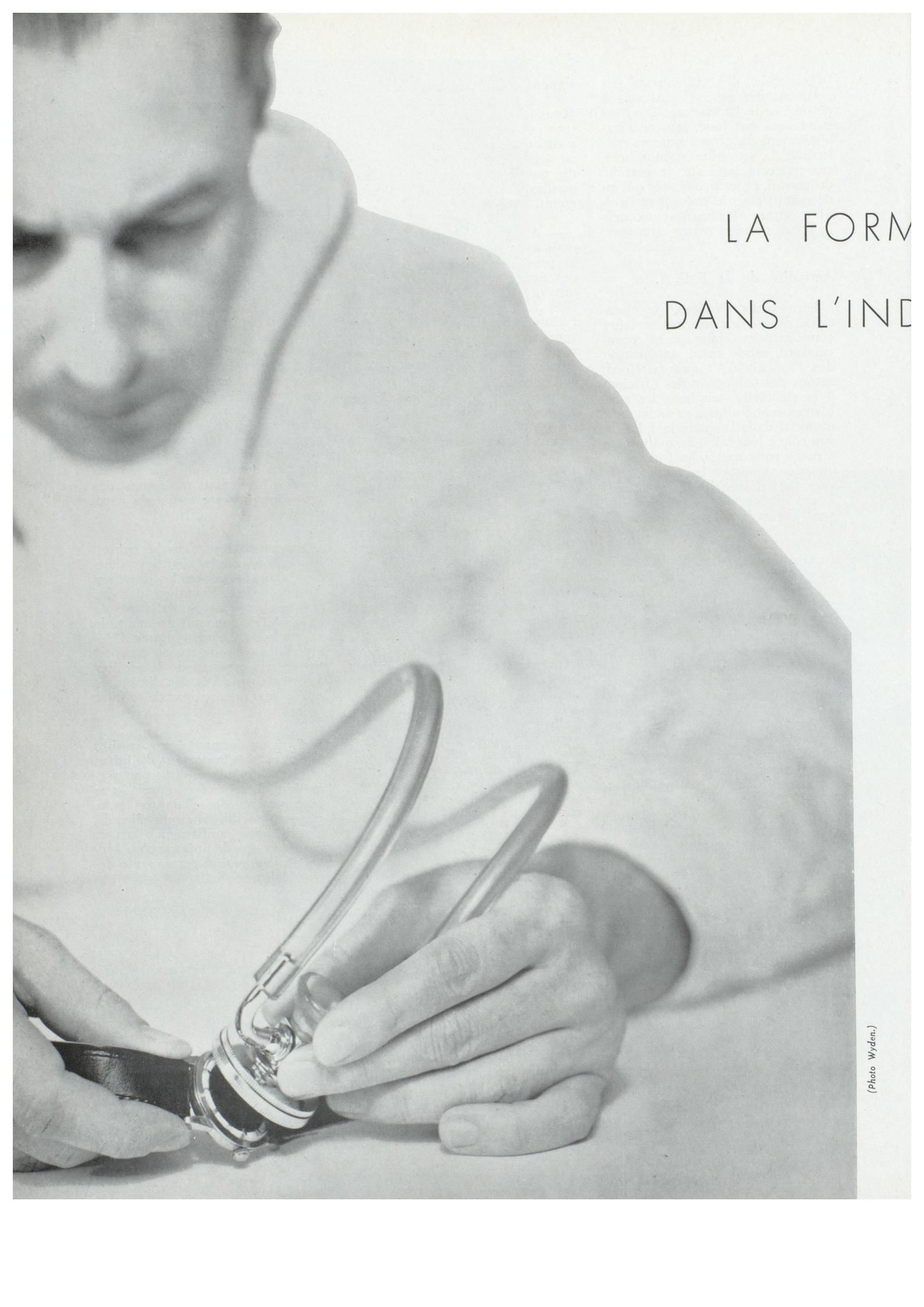
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA FORM
DANS L'IND

ATION PROFESSIONNELLE USTRIE HORLOGÈRE SUISSE

par Pierre IMHOF

vice-président de la commission
de formation professionnelle
de la Chambre suisse de l'Horlogerie.

La nouvelle loi suisse sur la formation professionnelle a été acceptée à une forte majorité par les citoyens helvétiques au mois de mai dernier.

Les milieux de l'économie et très précisément de l'industrie ont accueilli favorablement cette adaptation aux nécessités actuelles, en étant persuadés que la solution adoptée est judicieuse et conforme aux intérêts du pays.

Les principaux objectifs de la loi sont les suivants :

1. — Développement de l'orientation professionnelle nécessité par le manque de main-d'œuvre qualifiée et par les changements de profession toujours plus fréquents.

2. — Encouragement de la relève professionnelle par une extension de la base de recrutement, la promotion sociale de l'individu au moyen d'une bonne formation et le développement du système d'octroi des bourses.

3. — Réforme de l'enseignement professionnel qui doit également porter sur l'éducation du caractère et la culture de la personnalité.

4. — Développement des possibilités de perfectionnement professionnel, sans pour autant produire un rétrécissement de la formation de base, l'apprentissage restant le fondement nécessaire à toute la hiérarchie professionnelle.

5. — Protection des titres acquis dans les écoles reconnues par la Confédération.

Telles sont les grandes lignes d'une réglementation qui, en dépit de son apparence peu spectaculaire, répond à des préoccupations d'une importance primordiale pour un pays tel que la Suisse. Celle-ci attache le plus grand prix à maintenir la qualité et la précision de la production, seules armes lui permettant de lutter efficacement contre la concurrence étrangère : la possession d'une main-d'œuvre qualifiée de plus en

plus étendue est par conséquent un impératif auquel elle ne peut se soustraire, faute de quoi elle laisserait diminuer peu à peu ses chances de compétitivité.

Dès lors, les milieux industriels et les associations professionnelles se préoccupent d'encourager les jeunes gens ayant terminé leur scolarité à faire un apprentissage complet, plutôt que de s'engager dans des métiers ne requérant aucune qualification spéciale, mais offrant l'avantage précaire d'un gain immédiat.

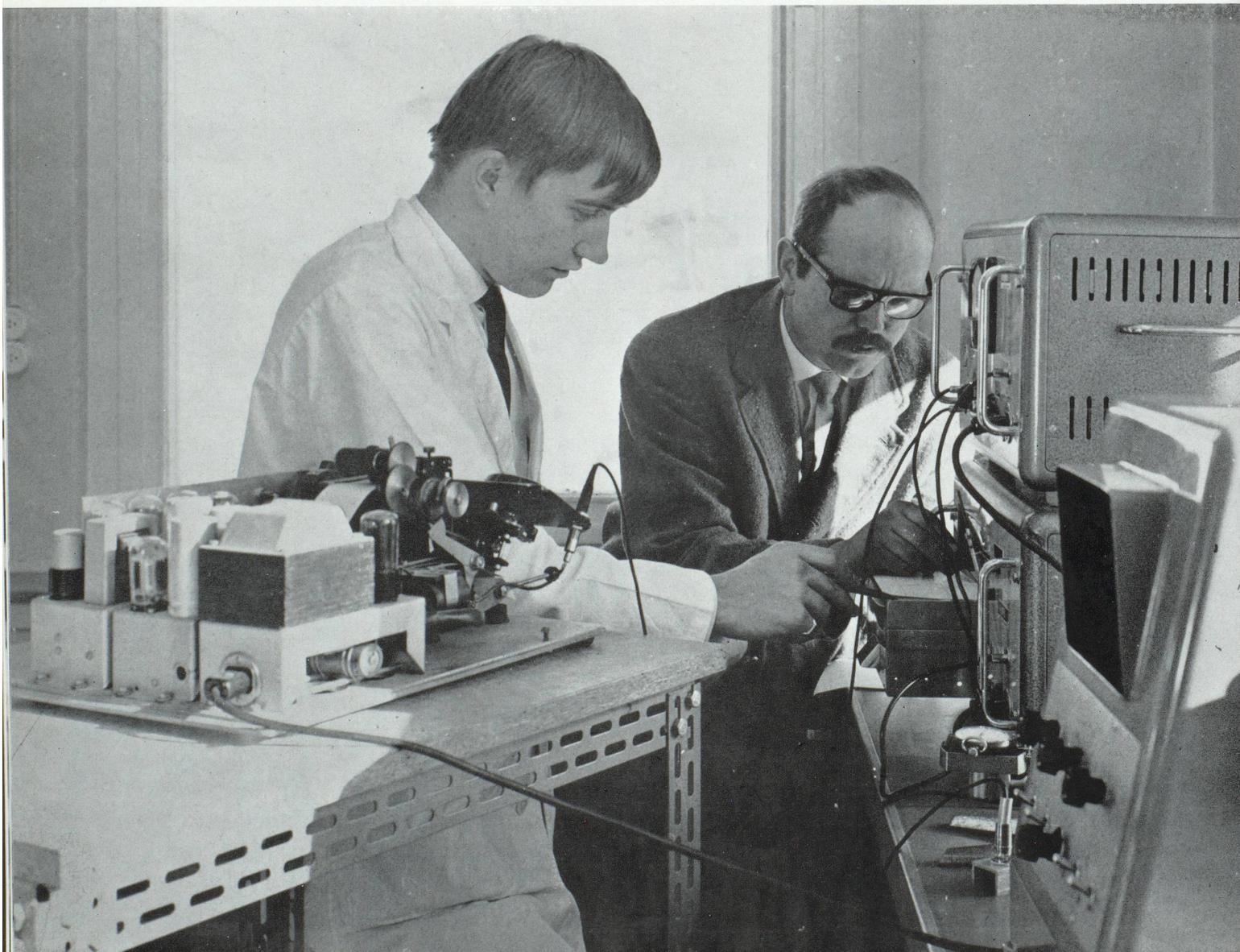
Dans ce contexte, les initiatives prises dans l'industrie horlogère reflètent de manière significative celles prises dans l'ensemble des secteurs de l'économie suisse.

La part de l'homme, comme on le sait, est demeurée essentielle à la production horlogère et cela, en dépit de la rationalisation et, dans certains cas, de

l'automatisation des méthodes de production ; mais l'évolution technique très rapide enregistrée depuis 20 ans a entraîné un déplacement du travail humain vers les tâches nouvelles, plus spécialisées et plus complexes aussi. De plus, cette évolution est loin d'être achevée. Les méthodes modernes de fabrication mécanique des ébauches et autres parties détachées de la montre seront bientôt dépassées par des usines robots. Les opérations d'assemblage de la montre que nous appelons encore dans l'industrie horlogère « la terminaison », font appel chaque jour davantage à des posages et à des outils qui permettent à la fois un travail régulier, techniquement contrôlable et rapide. Des suites de postes de travail, alimentés automatiquement, se créent dans de nombreuses usines : ces ateliers sont aujourd'hui à l'avant-garde, mais ils

Formation professionnelle dans l'industrie horlogère. Technicum de Saint-Imier. Technicien en microtechnique. Étude du diagramme d'une montre sur une machine déterminant l'isochronisme.

(Photo F. H.)



seront dans cinq ans des ateliers déjà traditionnels ! Cette description sommaire permet de situer le problème posé aux responsables de la formation professionnelle : **adaptation immédiate des cadres et des ouvriers à cette évolution.**

L'industrie, pour se maintenir aux niveaux des besoins a déjà pris certaines initiatives. Citons, entre autres, la formation rapide de métiers de production tels que : remonteurs de mécanisme et de rouage, acheveurs d'échappement avec ou sans mise en marche, poseurs de cadrans et emboiteurs, compteuses de spiraux sur machine électronique, tourneurs de boîtes sur machines automatiques, galvano-plastie de cadrans utilisant un complexe de machines automatiques. Il ne faut pas manquer de citer aussi l'effort d'adaptation des syndicats ouvriers qui, tout en défendant le potentiel de salaires de nos producteurs spécialisés, ne se sont pas opposés à une révision rapide des traditions, et ont tenu à accorder leur appui aux initiatives patronales. Mais si le problème de la main-d'œuvre de production semble se résorber (certes avec l'appui d'éléments étrangers, dont l'effectif varie selon les industries), il reste à résoudre le problème des cadres.

Les écoles officielles — classes d'horlogerie ou écoles professionnelles — moins pressées par les besoins économiques que le secteur industriel, ont eu jusqu'à ces dernières années un retard certain face à cette évolution. Aujourd'hui, la liste des métiers horlogers ayant évolué, l'adaptation naturellement plus lente des écoles officielles appuyées par les pouvoirs publics rendait nécessaire une collaboration « au sommet » entre les directions des écoles techniques supérieures, des écoles professionnelles et de l'industrie, en vue d'une recherche en commun de solutions valables. Tout d'abord en vue de rattraper l'évolution industrielle, puis si possible de la dépasser. Il faut six ans pour former un ingénieur-technicien ! Qui peut dire ce que sera, sur le plan industriel et dans six ans, la fabrication de la montre ?



Formation professionnelle dans l'industrie horlogère suisse.

Technicum de Saint-Imier. Élève effectuant le montage d'un circuit électrique.

(Photo F. H.)

Les organisations professionnelles horlogères ont entrepris, il y a dix ans d'établir une nouvelle classification des métiers horlogers et ont mis au point un projet de revalorisation de ces métiers. Il ne faut pas cependant sous-estimer les difficultés qu'il y a à changer des apprentissages dans lesquels s'exerce une influence traditionaliste datant de l'horlogerie de grand'papa, de papa et prévoir celle du petit-fils, c'est là un vaste programme sur le déroulement duquel il convient de féliciter très sincèrement les directeurs d'écoles professionnelles et les maîtres d'apprentissage : ils s'y sont attaqués avec une conviction remarquable jointe au souci de maintenir des traditions de qualité.

Ces travaux ont permis d'aboutir au début 1964, à une situation beaucoup plus claire, procédant d'une conception plus rationnelle des problèmes de formation professionnelle horlogère. En effet, la Chambre suisse de l'Horlogerie réunissant les quatre grandes associations professionnelles — Fédération horlogère, Ébauches S.A., l'UBAH et Roskopf — a constitué une Commission de formation professionnelle dont les membres se recrutent parmi les industriels, les directeurs des écoles professionnelles et les quatre associations intéressées.

Cette commission a déjà réalisé un tableau des professions utiles à l'avenir de l'industrie horlogère, profession parmi lesquelles il faut mentionner :

— **l'ingénieur technicien en micro-technique**, cadre indispensable formé par nos écoles techniques supérieures, capable d'œuvrer à la fois en horlogerie classique (dans son développement mécanisé et dans la formation de la main-d'œuvre) et capable de dominer les problèmes de diversification. Avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle ces cadres prennent désormais un titre protégé.

— **les métiers issus de la formation préparatoire de cadres** tel que : l'horloger complet (contrôle technique et futur chef), l'horloger régulateur responsable de la qualité et de la formation d'une main-d'œuvre spécialisée, l'horloger rhabilleur

responsable du service après-vente et de la technique de rhabillage, le micro-mécanicien et le faiseur d'étampes, agents techniques indispensables des bureaux de recherche et de la mécanisation, enfin le dessinateur auxiliaire de l'ingénieur technicien et du constructeur.

En ce qui concerne la production terminée, il n'est maintenue que la formation de l'horloger praticien, véritable spécialiste de l'assemblage et celle de la réguleuse qualifiée.

Récemment, la Commission a rédigé les nouveaux programmes d'apprentissage qui ont été soumis à l'Office fédéral compétent ; elle a également unifié le programme d'études des ingénieurs-techniciens, qui auront des programmes semblables à Genève, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Saint-Imier et Biel. Le fait intéressant à souligner est que l'effort porte presque essentiellement sur la formation des cadres. Les pouvoirs publics sont donc appelés à confier à l'industrie la formation de la main-d'œuvre de production, l'industrie conservant son influence sur l'apprentissage des métiers qualifiés dans les écoles préparatoires de cadres.

Il reste encore à accomplir (et les organisations horlogères s'y emploient) les principales tâches suivantes :

1. — Informer la population de l'importance des métiers horlogers revalorisés.

2. — Associer les horlogers traditionnels à cet effort de revalorisation et favoriser leur adaptation au nouveau circuit.

3. — Promouvoir la collaboration entre industries et écoles professionnelles ou techniques supérieurs, notamment par des stages du personnel enseignant dans les usines les plus modernes du point de vue de l'équipement technique, par des cours complémentaires réservés aux cadres industriels et par la mise à disposition pour quelques heures de cours, des ingénieurs et des physiciens que l'industrie engage à grand frais dans la recherche, et dont les connaissances doivent également profiter aux écoles si l'on veut véritablement maîtriser les techniques de l'avenir.

Tel est, sommairement décrit, le cadre des mesures et des ob-

jectifs en matière de formation professionnelle dans l'industrie horlogère. Dans les autres branches suisses, des initiatives tout aussi importantes ont été prises et sont en voie de réalisation. C'est effectivement là, pour notre pays, une des conditions principales pour préparer l'avenir avec un maximum de chances.

Pierre IMHOF.

a) **Enseignement universitaire**
Laboratoire suisse de recherches horlogères, rue A.-L.-Bréguet, Neuchâtel.

b) **Enseignement technique et professionnel**
Section horlogère du Technicum neuchâtelois, avenue du Technicum, 23, Le Locle.

Section horlogère du Technicum neuchâtelois, rue du Progrès 38/40, La Chaux-de-Fonds.

Section horlogère du Technicum cantonal, rue Baptiste-Savoye, 26, Saint-Imier.

Section horlogère du Technicum cantonal, Quellgasse 21, Biel.

Section horlogère de l'École des arts et métiers, rue de Lyon, 22, Genève.

Section horlogère de l'École professionnelle de la Vallée de Joux, Le Sentier.

École d'horlogerie, Weissensteinstrasse 49, Soleure.

École de boîtes du Technicum neuchâtelois, rue du Progrès 38/40, La Chaux-de-Fonds.

c) **Classes d'apprentissage**
École complémentaire professionnelle, section pour les apprentissages d'horlogerie, rue Trouillat, 6, Porrentruy.

Classe d'horlogerie de Fleurier, rue Daniel-Jean-Richard, Fleurier.

École complémentaire, commerciale et professionnelle, section horlogers et réguleuses, chemin des Lovières, Tramelan.

d) **Formation d'horlogers-producteurs**

Classe du Syndicat patronal des producteurs de la montre, avenue Léopold-Robert, 67, La Chaux-de-Fonds.

Renseignements auprès de :
Chambre Suisse de l'Horlogerie, avenue Léopold-Robert, 65, La Chaux-de-Fonds.